

Environnement

Industrie

Entreprises, **soyez**

La lutte contre le gaspillage énergétique et le réchauffement climatique est désormais au cœur des préoccupations de nombreux citoyens de la planète. De plus en plus d'entreprises se mobilisent elles aussi pour la cause, encouragées par les mesures incitatives, leur permettant de bénéficier d'aides et de soutiens. Malheureusement la crise économique calme les ardeurs, obligeant plus que jamais les chefs d'entreprises à surveiller leurs dépenses et à ralentir leurs investissements. Seul compromis possible, adopter une attitude « écono-logique » !

adeptes de l'« écono-logie » !

En France, l'adoption des lois Grenelle, aboutissement d'un long travail de concertation, impulse déjà pour les dix prochaines années, une nouvelle dynamique à notre environnement et à notre cadre de vie. Dans le même temps, la crise économique apporte, elle aussi, son lot de contraintes et oblige plus que jamais les chefs d'entreprises à surveiller leurs dépenses et à rechercher les économies.

Les entreprises doivent ainsi apprendre à devenir des adeptes de l'éco-logie, néologisme issu de la juxtaposition du préfixe « écono » du terme économie et du suffixe « logie » du terme écologie qui se traduit par des choix politiques, technologiques et organisationnels non plus basés sur l'épuisement des ressources, mais sur leur durabilité évolutive. Lorsqu'une entreprise décide d'apporter sa contribution à la protection de la planète, des dispositifs législatifs et réglementaires peuvent déjà lui permettre de bénéficier d'aides et de soutiens. Fédération des Entreprises Internationales de la Mécanique et de l'Electronique, la Ficime a exploré le labyrinthe des textes afin d'extraire et d'éclairer les dispositions qui, une fois mise en œuvre, permettraient, semble-t-il, de réaliser des économies tout en aidant la planète à « se mettre au vert ». Bonus écologique, subventions européennes, nationales et régionales, aides et expertises gratuites sont autant de pistes à explorer pour des entreprises en quête à la fois d'économies et de « green attitude ».

>>Le bonus écologique

Cette première mesure concrète du Grenelle de l'environnement s'applique aux voitures destinées au transport de personnes, qui comportent au plus neuf places assises, y compris celle du conducteur, et dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3,5 tonnes. Une prime de 200 à 5 000 euros s'applique également aux véhicules des entreprises qu'ils soient

achetés, en location longue durée ou avec option d'achat.

Le dispositif concerne les voitures particulières au sens de l'article R. 311-1 du code de la route, qu'elles soient immatriculées par des particuliers comme par des sociétés.

Dans le cadre des véhicules d'entreprise en location longue durée ou avec option d'achat, le bonus bénéficiera à la personne qui choisit de louer la voiture. Il sera versé soit par le vendeur soit par le loueur au plus tard le jour du paiement du premier loyer.

Pour s'assurer que le véhicule choisi peut permettre de bénéficier du bonus, l'ADEME a mis en place une note explicative sur son site.

>>Réduire les coûts

Les activités de bureau génèrent des coûts et des impacts sur l'environnement. Les entreprises peuvent aussi parvenir à réduire ces coûts de manière significative, si elles intègrent la contrainte environnementale notamment dans leurs achats, mais également si chaque salarié modifie ses habitudes.

En effet, la démarche ne s'arrête pas à l'acte d'achat. Elle passe également par une sensibilisation des salariés de l'entreprise à certains réflexes.

Pour aider les entreprises à cette prise de conscience, l'ADEME s'est associée au MEDEF dans la réalisation du « guide du bureau éco-responsable pour les entreprises » également disponible sur le site de l'ADEME.

>>Faire financer un projet

L'appel à projets du programme LIFE+ de la Commission Européenne pour 2009 est lancé depuis mai dernier. Cet appel vise à financer des projets autour de 3 volets : la protection de la nature et de la biodiversité (protéger, conserver, restaurer, surveiller et faciliter le fonctionnement des systèmes naturels, des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages), la politique et la gouvernance en matière d'environnement (enrayer le change-

ment climatique, meilleure gestion des ressources naturelles et déchets, protection de la qualité de l'air, de l'eau et des sols, des forêts, gestion des risques posés par les substances chimiques) et la diffusion de l'information sur les questions environnementales.

Toute entreprise privée, située dans un des Etats Membres de l'UE porteuse d'un projet, peut y participer. Si son dossier est sélectionné, le projet sera financé à une hauteur maximale de 50% des coûts éligibles. Les propositions de projets doivent être remises aux autorités nationales compétentes avant le 15 septembre 2009. Elles seront transmises aux autorités nationales qui les soumettront ensuite à la Commission avant le 22 octobre 2009.

>>De nombreux dispositifs

Les dispositifs d'aides aux entreprises ont différentes origines : l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, les collectivités locales, des établissements publics (Agence de l'Eau, ANVAR, ...) et quelques structures de droit privé. Si les plus connues sont les subventions, elles peuvent également prendre la forme d'exonérations (sociales ou fiscales), d'avance remboursable, de bonification d'intérêts, de garantie, de prise de participation, de portage d'opération ou de prise en charge totale ou partielle. L'ensemble des aides financières publiques à l'environnement sont disponibles dans le Répertoire des aides aux entreprises, catégorie "Environnement - Maîtrise de l'énergie"

www.aides-entreprises.fr

>K.B.

« La FICIME »

Fédération des Entreprises Internationales de la Mécanique et de l'Electronique – regroupe plus de 250 entreprises avec une très forte représentativité dans les secteurs des biens durables et d'équipement. Avec un chiffre d'affaires total estimé à 45 milliards d'euros et 290 000 emplois, elle apporte un accompagnement et un soutien aux entreprises à travers une large gamme de services. www.ficime.org